

**LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept et trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SIMEON Janny, Maire.

Etaient présents : M. SIMEON Janny, MMES JOUAN Maryse, JALLOIS Mireille, M. COLSON Lionel, Mme PHILIBERT Michèle, MM. VINCENT Guy, MAGNIER Stéphane, et DE PINHO Antonio

Absents : Mme GILLET Lydie et M. KOVAC Antoine

Secrétaire de Séance : Mme JOUAN Maryse

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.  
Conformément à la loi la séance a été publique

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11  
Nombre de membres en exercice : 10  
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 8  
Date d'affichage : 20 Juin 2017  
Date de la Convocation : 20 Juin 2017

Ordre du jour :

Election d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants en vue des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017

Analyse offres travaux de voirie 2017

Recensement Population - Nomination du Coordonnateur Communal - Indemnité

Proposition Pack-Services SIEEEN

Choix du candidat pour le remplacement de l'Adjoint Technique

Etude devis pour l'aménagement de la Tombe Courot

Etude devis pour l'aménagement cabane de chasse

Etude devis équipement pour le service technique

Dotation Cantonale d'Equipement

Projet Eolien situé sur la Commune d'Entrains-Sur-Nohain

Plaques de Rues

Bois / Affouages

Questions diverses

-----

**ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET DE TROIS DELEGUES**  
**SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU DIMANCHE 24**  
**SEPTEMBRE 2017**

**DELEGUE TITULAIRE**

Monsieur MAGNIER Stéphane a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat

**DELEGUES SUPPLEANTS**

Les délégués suppléant qui ont été proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et qui ont déclaré accepter le mandat sont :  
Madame PHILIBERT Michèle, Monsieur SIMEON Janny et Madame JOUAN Maryse.

-----

# TRAVAUX VOIRIE 2017 : ATTRIBUTION DU MARCHE SUITE A LA PROCEDURE ADAPTEE

## Délibération n° 2017-031

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à la décision de lancer une procédure adaptée en application conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 pour les travaux de voiries – Rue des deux Ponts et Chemin de Corbelin a fait l'objet d'une publication dans le journal du Centre en date du 09 mai 2017 avec une remise des offres fixée au lundi 29 mai 2017 à 12 h 00.

Le marché comporte une Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) liée à la réalisation du chemin de Corbelin.

2 plis ont été reçus avant la date limite de remise des offres indiquée ci-dessus.

Les entreprises qui ont remis une offre sont les suivantes (présentées dans l'ordre d'inscription au registre des dépôts) :

1. COLAS NORD-EST ..... 89380 APPOIGNY
2. SAS MERLOT TP ..... 58400 MESVES SUR LOIRE

Le pouvoir Adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis le mardi 06 juin 2017 à 18 h 30

### Le marché de base :

Le marché est conclu à prix unitaires et forfaitaires.

Le coût prévisionnel des travaux arrêté par le maître d'ouvrage est égal à :

- 56 956,00 € HT soit 68 347,20 € TTC pour l'offre de base : travaux Rue des Deux Ponts
- 18 051,00 € HT soit 21 661,20 € TTC pour la variante : travaux chemin de Corbelin

**TOTAL : 75 007,00 € HT soit 90 008,40 € TTC pour l'offre avec l'option**

### MONTANT DES OFFRES

Le tableau ci-dessous compare le montant des offres avec le montant estimé des travaux

Société	Estimation AVRE Conseil		Offre COLAS		Offre MERLOT TP	
			1		2	
N° pli	Base	Base + option	Base	Base + option	Base	Base + option
Montant des offres € HT	56 956,00 €	75 007,00 €	59 196,60 €	74 564,10 €	49 016,20 €	62 970,70 €
Ecart en €.HT par rapport au coût prévisionnel des travaux	-	-	2 240,60 €	-442,90 €	-7 939,80 €	-12 036,30 €
Ecart en % par rapport au coût prévisionnel des travaux	-	-	3,93%	-0,59%	-13,94%	-16,05%
Classement financier des offres	-	-	n° 2	n° 2	n° 1	n° 1

Après présentation du rapport d'analyse des offres et du rapport du déroulement de la procédure établi par le maître d'œuvre, Monsieur le Maire propose de retenir, quel que soit le scénario retenu (offre de base avec ou sans l'option) l'entreprise : **SAS MERLOT TP offre de base.**

L'offre de cette entreprise étant techniquement adaptée, économiquement la plus avantageuse des 2 offres remises, conforme aux exigences du CCTP et assortie d'un mémoire technique adapté et détaillé

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de retenir l'offre de base de l'Entreprise SAS MERLOT TP** pour un montant de **49 016,20 € soit 58 819,44 € TTC**
- **Autorise Monsieur Le maire à signer le marché avec l'entreprise SAS MERLOT TP** et toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux

-----

## **RECENSEMENT POPULATION - NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

- **RECENSEMENT DE LA POPULATION : COORDONNATEUR COMMUNAL**

### **Délibération n° 2017-032**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder au recensement de la population du **18 Janvier 2018 au 17 Février 2018**

Le Maire informe le Conseil Municipal que **Madame PERRONNET Sophie** est nommée **coordonnateur communal** pour effectuer le recensement de la population en 2018 et autorise le Maire à signer tous les pièces administratives, techniques et contractuelles.

- L'Agent recenseur sera Madame Marion AUGUSTE-SAGET.

-----

## **ADHESION AU PACK SERVICES DU SIEEEN : MODIFICATION STATUTAIRE – NOUVELLE COMPETENCE TIC**

### **Délibération n° 2017-033**

Le Conseil Municipal

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du comité syndical du SIEEEN du 6 juin 2015 modifiant les statuts,

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 2015-P-803 du 2 juillet 2015 portant modification des statuts du SIEEEN et la création de l'article 6.1.11 relatif aux technologies de l'information et de la communication,

**Vu** le rapport de présentation de la compétence des services numériques du SIEEEN,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal [décide :

- **DE TRANSFERER** au SIEEEN la compétence de base relative aux nouvelles technologies de l'information et de la communication sur la base de l'audit comptable et technique.
- **D'ACQUITTER** la cotisation fixée chaque année par les instances du SIEEEN et d'inscrire cette dépense au budget de la collectivité.

- **DE DESIGNER** un élu pour représenter la collectivité au sein du collège électoral relatif à cette compétence : Monsieur SIMEON Janny.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes définissant les modalités de mise en œuvre de la compétence.

-----

**CHOIX DU CANDIDAT POUR LE REMPLACEMENT DE L'ADJOINT TECHNIQUE**

Le Maire informe le conseil municipal que la commission de recrutement à retenue Monsieur BAUDEL Geoffrey pour le remplacement de Monsieur Roger MARCHAND.

-----

**DEVIS EQUIPEMENT POUR LE SERVICE TECHNIQUE – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT**

**Délibération n° 2017-034**

Le Maire informe le Conseil municipal que la Région Bourgogne Franche Comté a abrogé son règlement d'intervention permettant de subventionner l'achat de matériel de désherbage.

Le Maire présente donc le nouveau plan de financement.

**NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le montant du devis s'élève à ..... **9 311,67 € HT soit 11 174,00 € TTC**

Plan de financement

Montant projet TTC	11 174,00 €
<b>Subvention Agence de l'Eau Seine-Normandie 50 % MATERIEL DANS LES 6 MOIS)</b>	<b>5 587,00 € OBTENUE (ACHAT DU</b>
Subvention Région Bourgogne Franche-Comté 30 %	3 352,20 € NON OBTENUE
<b>Autofinancement</b>	<b>5 587,00 €</b>

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour solliciter les subventions, de poursuivre l'exécution du projet et signer toutes les pièces administratives, techniques ou contractuelles.

La dépense sera inscrite au compte 231 programme 139

La subvention sera encaissée au compte 132 du même budget.

-----

## **ETUDE DEVIS POUR L'AMENAGEMENT DE LA TOMBE COUROT**

### **Délibération n° 2017-035**

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de Monsieur MAUPOU Bernard concernant la fabrication de barreaux et pose de plexiglass sur le monument COUROT :

#### **FOURNITURES :**

- 3,60 m de fer carré de 20 x 20 mm pour un montant de **22,80 €**
- 1,90 m<sup>2</sup> de plexiglass anti UV 5 mm d'épaisseur pour un montant de **92,00 €**
- 3 cartouches de scellement chimique pour un montant de **36,00 €**

#### **MAIN D'ŒUVRE : (fabrication + pose) pour un montant de 370,00 €**

- préparation des barreaux à l'ancienne
- traçage + découpage du plexiglass
- perçage et scellement des barreaux
- fixation du plexiglass

Le montant du devis s'élève à **520,80 €**

Le conseil Municipal décide

**D'ACCEPTER à l'unanimité** le devis de Monsieur MAUPOU Bernard pour un montant de **520,80 €**

Et **AUTORISE à l'unanimité** le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et contractuelles.

Le montant de la dépense sera prélevé au compte 615221

-----

## **ETUDE DEVIS POUR L'AMENAGEMENT CABANE FORESTIERE**

### **Délibération n° 2017-036**

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de MATERIAUX CLAMECYCOIS concernant l'aménagement de la cabane de forestière comprenant la peinture extérieure et intérieure, meulage du sol avec auto-lissant sur béton pour un montant de 647,20 € HT soit 776,64 € TTC

Eventuellement la fourniture d'un lino chez Weldom à Clamecy pour un montant de 535,50 € (prévoir en plus des barres de seuil)

Le conseil Municipal décide

**D'ACCEPTER à l'unanimité** le devis de MATERIAUX CLAMECYCOIS pour un montant de **647,20 € HT soit 776,64 € TTC**

**D'ACCEPTER l'achat du lino pour un montant de 535,50 €**

Le montant de la dépense sera prélevé au compte 615228

-----

## **DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT**

Le montant de la Dotation Cantonale d'Equipeement 2017 qui a été attribuée à notre Commune est de 6 166 €.

-----

## **PROJET EOLIEN SITUE SUR LA COMMUNE D'ENTRAINS-SUR-NOHAIN**

Monsieur le Maire laisse la parole aux 2 intervenants des sociétés EDPR et Nièvre Energies.

Les intervenants ont retracé l'historique du projet éolien sur la commune d'Entrains et Château du Bois et précisé la nouvelle zone d'études.

Après des échanges avec les services de l'Etat et avoir pris en compte différentes contraintes, locales, paysagères et environnementale, il a été convenu d'édifier, dans les bois communaux d'Entrains (vers Les Grands-Bois) 7 éoliens de 175 à 180 m, avec rotor de 110 à 126 m, une hauteur minimale sous pale de 54 m et une puissance unitaire maximale de 3,45 MW.

Ce projet implique un défrichage de 2 500 à 3 000 m<sup>2</sup> par éolienne et un aménagement des chemins de 6 m de large. Une compensation est prévue avec un reboisement doublé ou une indemnisation de 2 390 € l'hectare réinvesti dans la filière bois.

Il a été annoncé pour Entrains un rapport annuel de 60 000 €. La prochaine réunion de cadrage avec l'Etat aura lieu en janvier 2018 et la demande de permis de construire déposée en préfecture en juillet 2018.

Le projet est prévu pour une durée de 30 ans car la technologie va évoluer. Lors des phases d'essai la population sera amenée à faire part des problèmes liés aux ondes, et la société s'engage à les régler au cas par cas.

-----

## **PLAQUES DE RUES**

L'installation des plaques et la distribution des numéros de maisons sont prévues en septembre 2017 pour les Hameaux de Créantay et Les Berthes.

-----

## **BOIS / AFFOUAGES**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les coupes de bois dans la parcelle 9-1 et 22.1 ont été mises en vente le 14 juin 2017 à Auxerre

Les bois ont été achetés par la Scierie GUIGNARD pour un montant de 3 750,00 €.

-----

## **QUESTIONS DIVERSES**

---- Néant

La séance a été levée à 20 h 30